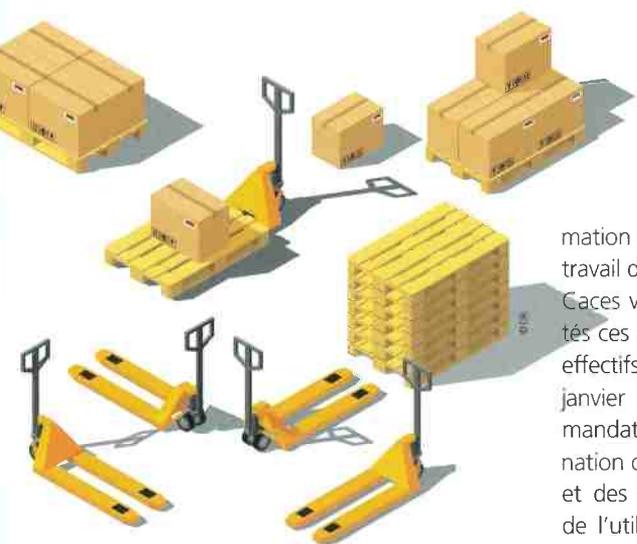


Par Renaud Buronfosse, délégué général du Syndicat des équipements pour la construction, les infrastructures et la manutention

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ EN LOGISTIQUE



mation pour améliorer les conditions de travail des salariés. À titre d'exemple, les Caces viennent d'être revus et complétés ces deux dernières années et seront effectifs dans leur nouvelle version le 1^{er} janvier 2020. Deux nouvelles recommandations y apparaîtront, l'une à destination de l'utilisation des ponts roulants et des portiques, l'autre à destination de l'utilisation des chariots gerbeurs à conducteur accompagnant de levée supérieure à 1,20 m.

Force est de constater que les accidents du travail restent importants dans le domaine de la manutention et de la logistique en particulier. Ce sujet fait l'objet, au niveau de la direction des risques professionnels (DRP) de la Caisse nationale d'assurance maladie, d'un programme spécifique appelé « TMS Pros » dont la deuxième version est mise en place pour la période 2019/2022. Les partenaires sociaux, avec l'appui de l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité), travaillent sur ces questions depuis de nombreuses années, notamment en produisant des recommandations qui viennent compléter la réglementation. Si elles n'ont pas de caractère obligatoire au regard du Code du travail, celles-ci incitent les entreprises à mettre en place des mesures de prévention ou de for-

Ces dernières années ont vu aussi la mise en place de préparateurs de commandes spécifiques dans les grandes surfaces, notamment alimentaires. On observe une collaboration étroite entre les différents acteurs pour améliorer les conditions de travail sous l'impulsion des ingénieurs conseil : les constructeurs de matériels sont amenés à développer des produits répondant aux besoins des secteurs clients afin de diminuer la pénibilité, les risques de maladies professionnelles ou d'accidents du travail. Suite au développement exponentiel de l'e-commerce, la préparation de commandes constitue aujourd'hui un axe de recherche important. Il existe également une réflexion pour apporter des solutions à la manutention des produits au plus près du client, notamment en zone urbaine.

“ Il est essentiel d'avoir des salariés bien formés mais aussi en bonne santé. C'est l'employeur qui prend en charge en totalité le taux d'accident de travail (AT). ”

Le Cisma, ses adhérents ainsi que ses partenaires comme l'Aslog, participent à des manifestations comme Preventica pour présenter des produits offrant des solutions ergonomiques ou organisationnelles aux exploitants, mais interviennent également lors de conférences spécifiques pour encourager la prise en compte de ces questions dans le domaine de la logistique et de l'industrie.

Il est essentiel d'avoir des salariés bien formés mais aussi en bonne santé. C'est l'employeur qui prend en charge en totalité le taux d'accident de travail (AT). Celui-ci est calculé en fonction du secteur d'activité et du nombre de salariés de l'établissement. Il est évident que plus le taux de fréquence et le taux de gravité sont bas, plus le taux d'AT sera faible, d'où une économie substantielle pour l'entreprise.

Prévenir les risques professionnels est l'un des fondements des entreprises citoyennes d'aujourd'hui et de demain. ■